



## PRESENTATION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A AURIGNAC

### POUR DONNER DE LA VOIX AUX IDEES DES JEUNES



### LE MOT DU MAIRE

#### **Une commune**

- c'est une zone géographique délimitée administrativement : il y en a presque 35 000 en France
- c'est d'abord un territoire naturel avec son relief, son climat, sa nature paysagère, son peuplement animalier et la population humaine qui y trouve son habitat quotidien,
- c'est aussi un territoire social où les humains organisent leurs activités, dans une relation permanente avec leur environnement,
- c'est l'endroit de leur vie, peut-être celui de leurs parents avant, peut-être celui de leurs enfants après ; leur commune, grande ville ou petit village, c'est leur bien commun, ce toujours « petit bout de planète » dont les humains se saisissent et assument, de fait, la responsabilité du présent et de l'avenir.

#### **La commune d'Aurignac**

- c'est un territoire de 17,95 km<sup>2</sup>, à une altitude de 400 m, inscrit dans le paysage collinaire des Petites Pyrénées
- c'est un village de campagne, de zone rurale, habité par 1 265 personnes, femmes et hommes, adultes, adolescents et enfants ; il leur appartient d'organiser leur vie personnelle, en relation avec les autres personnes du village.

#### **Le conseil municipal**

En France, pays républicain et laïc, c'est le peuple (les personnes, citoyens et citoyennes à partir de 18 ans) qui décide de ce qui est important et de ce qu'il faut faire pour organiser la vie de la collectivité ; chacun peut s'exprimer et c'est le choix du plus grand nombre qui s'applique. On appelle cela la démocratie, exprimée par le vote lors des élections.

#### **Le Conseil Municipal d'Aurignac**

Aujourd'hui, Aurignac connaît son 34<sup>ème</sup> maire depuis 1790

Composé de 15 membres (7 femmes et 8 hommes), élus pour 6 ans en mars 2020, le conseil municipal a décidé, par un vote, de prendre en considération les idées et les projets que les « jeunes », filles et garçons de moins de 18 ans, peuvent avoir, pour eux et pour les autres.

#### **Le Conseil Municipal des Jeunes - CMJ -**

Pour donner une vraie légitimité aux idées et à la parole des jeunes, dans le cadre légal de la représentation citoyenne, nous créons le premier CMJ de l'histoire d'Aurignac.

Alors, à bientôt pour le vote des jeunes élus au CMJ et, peut-être, pour une participation comme jeune conseiller municipal de la commune d'Aurignac.

**Jean-Michel LOSEGO Maire d'Aurignac**



## Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Jeunes ?

Le conseil municipal de jeunes est un lieu d'apprentissage et d'exercice concret de la citoyenneté\*.

Pour les jeunes, c'est pouvoir être les porte-paroles des jeunes, participer à la vie de leur commune, découvrir le fonctionnement de la démocratie locale.

Pour la Municipalité, c'est pouvoir mieux intégrer les attentes des jeunes aux différents projets d'amélioration du quotidien de tous les habitants.

Le CMJ s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'enfant :

*« Article 12-1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »*

*« Article 13-1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »*

*« Article 14-1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »*

Il fait également référence à la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale qui préconise de :

- *« Favoriser la participation des jeunes grâce aux technologies de l'information et de la communication. »*

- *« Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense de causes collectives. »*

- *« L'aide aux projets et aux initiatives des jeunes. »*

\*\*\*\*\*

Le CMJ – CMJ - est une instance structurée que la Municipalité d'Aurignac souhaite porter et inscrire sur le long terme de la vie démocratique locale.

C'est un dispositif clairement identifié et reconnu comme un lieu d'expression et de réalisations pour les jeunes. C'est à eux de faire vivre leur Conseil et ainsi leurs projets...

***Citoyenneté** : être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs. Il est essentiel que chacun les respecte et les applique pour que la société fonctionne correctement de manière égalitaire. L'ensemble des principes qui régulent notre société sont regroupés dans des textes réglementaires ou des lois, comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou encore la Convention des droits de l'enfant.*



## Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes à Aurignac ?

L'objectif volontariste de la Municipalité est de permettre aux jeunes d'appréhender la pratique de la vie citoyenne et, de ce fait, d'encourager et de soutenir les initiatives civiques au service de l'intérêt général.

Nous conseillers adultes, devons transmettre à nos jeunes, citoyens adultes de demain, les valeurs de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui fondent nos engagements d'élus et que nous défendons comme les piliers d'une société pacifiée, plus fraternelle et plus juste.

### Les Objectifs Educatifs :

- ✓ Donner aux jeunes l'envie de s'engager.
- ✓ Leur donner les moyens d'une citoyenneté active, favorisant l'autonomie et la responsabilité.
- ✓ Les sensibiliser avec la politique, dynamique incontournable de toute vie en société et levier de la qualité de vie dans cette société.
- ✓ Amener les jeunes, adultes en devenir, à travailler pour l'intérêt collectif.

### Qui peut être candidat au CMJ ?

*Tous les jeunes du CM à la 3<sup>ème</sup>, scolarisés à l'école élémentaire ou au collège d'Aurignac.*

Les modalités d'inscription consistent à remplir le dossier de candidature et la lettre de motivation qui sont à retirer auprès des enseignants pour les CM et au niveau de la vie scolaire pour les collégiens.

### Les candidats non élus s'engagent à :

- Respecter les choix des électeurs.
- Avoir une attitude citoyenne.
- N'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit.

### CALENDRIER



**Lundi 29 Novembre 2021 à 17h00** : La date limite de dépôt des dossiers de candidature avec la lettre de motivation.

**Jeudi 2 Décembre 2021** : La période de campagne électorale

**Vendredi 10 Décembre 2021** : La date des élections

**Mercredi 15 Décembre 2021** : La date de l'installation du Conseil Municipal



## Comment fonctionne le CMJ ?

- Le CMJ est composé de 15 jeunes élus pour un mandat de deux ans.
- Les jeunes de l'école élémentaire et du collège d'Aurignac élisent leurs représentants parmi la liste des candidats.
- Au total 15 candidats seront élus. 3 chez les CM, 3 chez les 6<sup>èmes</sup>, 3 chez les 5<sup>èmes</sup>, 3 chez les 4<sup>èmes</sup> et 3 chez les 3<sup>èmes</sup>. Seuls les électeurs de la classe votent pour les représentants de leur classe. S'il n'y a pas assez de candidats dans un niveau de classe, nous pourrions avoir un candidat supplémentaire dans la classe supérieure. Sauf pour les 3<sup>èmes</sup> ça sera dans la classe inférieure.
- Dans le cas où il y aurait moins de 8 élus, le CMJ ne pourrait pas s'installer.
- Les travaux du CMJ reposent sur le bénévolat des membres.
- Les jeunes s'inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l'intérêt général.
- Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques pour préparer leurs projets ensemble.
- Le CMJ est encadré par un ou plusieurs conseillers municipaux délégués à cette fonction.
- Chaque jeune élu est parrainé par un élu municipal.
- Les élus municipaux, les services municipaux, les enseignants, les parents apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leur mission.

## Comment se comporter au CMJ ?

Le CMJ respecte les opinions de tous et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect les uns envers les autres.

Durant la campagne, les jeunes s'engagent à n'employer aucun discours risquant de nuire ou blesser qui que ce soit, le but étant d'avoir une attitude citoyenne et responsable.

Après l'annonce des résultats, les élus s'engagent pendant leur mandat de deux ans à :

- Assister aux réunions plénières et au groupe de travail aussi souvent que possible.
- Prévenir un des élus responsables du CMJ en cas d'indisponibilité.
- Participer aux activités proposées.
- Ecouter les autres, respecter le temps de parole de chacun.
- Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes.
- Œuvrer pour l'intérêt général.
- Respecter les articles du règlement intérieur du CMJ.

Pour tout renseignements concernant le CMJ, merci de nous contacter à : [cmj@aurignac.fr](mailto:cmj@aurignac.fr)